

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE****JEUDI 24 JUIN 2021 à 14 heures 30****ECOMUSEE DE MARQUEZE  
ROUTE DE LA GARE  
40630 SABRES****AVERTISSEMENT – SITUATION SANITAIRE**

Eu égard à la circulation du virus Covid-19 et aux préconisations du Gouvernement, la Société invite à la plus grande prudence dans ce contexte et recommande à chaque actionnaire de privilégier le vote par correspondance ou le pouvoir au Président (selon les indications indiquées en fin d'avis), plutôt qu'une présence physique.

Les actionnaires peuvent voter sans participer physiquement à l'Assemblée générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet et disponible dans la rubrique dédiée à l'Assemblée générale 2021 dans le menu finances/espace actionnaires/assemblées générales, sur le site internet : [www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com).

Pour les actionnaires qui souhaiteraient néanmoins assister physiquement à l'Assemblée, il est rappelé que leur accueil est subordonné au respect des gestes barrières, et notamment au port du masque et au respect des règles de distanciation physique pendant toute la durée de l'Assemblée.

Dans le contexte actuel, les actionnaires sont encouragés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : [www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com) à la rubrique « courriers actionnaires » accessible par le menu finances/espace actionnaires/assemblées générales.

En fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux, les modalités d'organisation de l'Assemblée générale des actionnaires pourraient évoluer.

Ainsi, dans l'hypothèse où les conditions prévues par l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée et par le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié seraient remplies, l'Assemblée générale du 24 juin 2021 pourrait être tenue à huis clos. Les actionnaires en seraient alors informés par voie de communiqué et l'Assemblée ferait l'objet d'une retransmission en direct et en différé.

Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale 2021 sur le site de la Société : [www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com).